

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, M. MARY, Mme PEREZ, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	Mme POLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARCANGELI	à	Mme GUERRINI

**Etaient absents :**

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PIMENOFF, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. SBRAGGIA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 19 Décembre 2011

Délibération N°2011 / 329

**Attribution d'une subvention d'équipement à l'association GFCOA Football pour la mise en conformité du stade Ange CASANOVA et passation d'une convention.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Il vous est proposé de procéder à l'individualisation de la subvention d'équipement à l'association GFCOA Football relative à la mise en sécurité conformité du Stade Ange Casanova.

L'association GFCOA Football prévoit d'effectuer les travaux de mise en sécurité conformité du stade Ange Casanova.

Ces travaux comprennent :

- La mise en conformité de la partie réseau principal.
- La mise en sécurité de la partie devant accueillir le public sous la tribune.
- La mise en conformité électrique du bâtiment accueillant le siège du GFCOA Football.

Elle sollicite une subvention pour l'ensemble de ces travaux de mise en conformité.

Cette subvention d'équipement d'un montant de **quatre vingt mille euros (80 000 €)** est inscrite au budget supplémentaire de l'exercice 2011.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'accorder une subvention d'investissement, d'un montant de quatre vingt mille euros (80 000 €), à l'association GFCOA Football, pour la mise en sécurité conformité du stade Ange Casanova.

Une convention annuelle doit être passée entre la Ville d'Ajaccio et l'Association GFCOA Football.

Les crédits sont inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2011, au chapitre 204, article 2042.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Oui l'exposé de Monsieur Mimi VITALI, Conseiller Municipal Délégué,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,

Vu la Loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2011.

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 16 décembre 2011,

#### **DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

D'accorder une subvention d'investissement, d'un montant de quatre vingt mille euros (80 000 €), à l'association GFCOA Football, pour la mise en sécurité conformité du stade Ange Casanova.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la convention annuelle entre la Ville d'Ajaccio et l'Association GFCOA Football définissant l'aide de la ville pour les travaux du stade Ange Casanova.

**DIT**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2011, au chapitre 20, article 2042.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus**  
(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE – MAIRE,**

**SIMON RENUCCI**